



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ministres et secrétaires d'État

Question écrite n° 89303

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sur la méthodologie des visites ministérielles depuis quelques mois. En effet, il lui indique que le département de Seine-Saint-Denis est devenu le terrain de visites assez surprenantes. Préparées à la va-vite, donnant plus l'impression de combler un espace dans un agenda disponible, les venues ministérielles en Seine-Saint-Denis sont aussi nombreuses que mal préparées. Fixées parfois la veille, sur des jours, comme le mardi ou le mercredi, ces venues n'obéissent pas à une démarche de valorisation de l'action gouvernementale. Tout au contraire, ces déplacements, souvent impromptus, ne permettent pas aux parlementaires et aux maires de la majorité présidentielle de se rendre disponibles. Les discours des élus de l'opposition donnent lieu très souvent à de véritables réquisitoires contre le Chef de l'État et son Gouvernement. La précipitation de ces déplacements ne permet que rarement la présence des élus minoritaires des élus (es) locaux (ales) de la majorité présidentielle. Cette attitude regrettable mécontente et regrettable mécontente et démobilise les soutiens du Gouvernement. Malheureusement, cette pratique ne semble pas isolée et tend à se banaliser à différentes occasions et finit par décrédibiliser, d'abord, l'image des ministres, amis aussi du Gouvernement. Il semblerait important de recadrer les membres du Gouvernement pour une méthodologie républicaine, mais aussi plus « efficace ». Il lui demande donc qu'il compte entreprendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89303

Rubrique : État

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10503

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)